

VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 MARS 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	31
Convocations :	18 MARS 2024

Etaient présents: M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Hervé DEMORGNY, M. Laurent CASSARD , M. Pierre CAREL, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Stéphane FERRAND, M. Christophe DELAMARE, M. Alexis RAGACHE, M. Laurent FUSSIEN, Mme Laurence RENOUE, Mme Edwige PANNIER, Mme Eve COGNETTA, Mme Clément THEODORE, Mme Adeline POLLET, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Loïc CAPPE, Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo

Etaient absents excusés :

- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à Mme Camille FERET
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo

Madame Elise RIDEL remplit les fonctions de Secrétaire.

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2024**

ORDRE DU JOUR

56/Election spéciale du Maire	8
57/Fixation du nombre de postes d'Adjoints	14
58/Election des Adjoints	17
59/Indemnités de fonctions des élus	19
60/Indemnité pour frais de représentation du Maire	24
61/Délégation de pouvoir au Maire d'exercer certaines compétences dévolues au Conseil Municipal	25
62/Désignation des Commissions municipales	30

*Questions d'actualités

La séance est ouverte à 10 heures 35 sous la présidence de M. Alexis Ragache.

M. RAGACHE :

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être venus assez nombreux à ce Conseil municipal un peu particulier pour moi, extraordinaire dans sa forme. Avant de commencer cette séance, je voulais remercier Romain Rendu, Clément Maitia et Agathe Basset pour l'organisation de ce Conseil Municipal dans des délais assez restreints et d'avoir travaillé au moment du repos dominical. Je voulais remercier aussi nos collègues de la logistique pour avoir réussi à transformer cette salle des fêtes en salle du Conseil municipal, et je crois qu'elle est suffisamment accueillante pour que nous puissions faire nos travaux dans les meilleures conditions possibles. Je veux remercier également nos collègues de l'opposition, puisque nous avons eu des échanges préalables à l'organisation de ce Conseil et que nos discussions se sont déroulées dans un parfait esprit républicain.

Je vais procéder à l'appel pour vérifier que le quorum est bien atteint, dans un ordre un peu particulier et dans l'ordre des groupes :

M. Jean-François Timmerman

M. Gérard Guillopé

Mme Luce Pane

M. Hervé Demorgny

M. Laurent Cassard

M. Stéphane Bord, absent excusé, a donné pouvoir à M. Pierre Carel

M. Stéphane Ferrand

M. Pierre Carel

Mme Christine Borja Viegas d'Abreu

M. Christophe Delamare

M. Alexis Ragache

M. Laurent Fussien

Mme Laurence Renou

Mme Edwige Pannier

Mme Mathilde Lesage, absente excusée, a donné pouvoir à Eve Cognetta

Mme Eve Cognetta

M. Clément Théodore

Mme Adeline Pollet

M. Pierre Joselier

Mme Evelyne Denoyelle

M. Mohamed Dergham

M. Luc Lesieur

Mme Elise Ridet

Mme Adeline Dianissy

Mme Niswat Abdourazakou

M. Pierre-Arnaud Prieur

Mme Lisa Madeleine

M. Loïc Cappe

M. Jean-Baptiste Bardet, excusé, pouvoir à M. Vernier

Mme Julie Godichaud, excusée, pouvoir à Mme Feret

M. Alexis Vernier

Mme Camille Feret

Mme Sylvie Faure

M. Stéphane Delahaye

M. Jean Eastabrook

Monsieur Jean Eastabrook, je vais vous céder ma place en tant que doyen en âge de notre assemblée. Vous allez prendre la présidence de cette séance, et peut-être reviendrai-je.

M. EASTABROOK :

Chers collègues du Conseil municipal, chers membres du personnel de mairie, chers Sottevillais et Sottevillaises, chers tous et toutes, c'est avec honneur que me revient le devoir de présider, provisoirement, cette assemblée en tant que conseiller municipal, doyen d'âge.

Madame Pane, hommage à vous pour les dix ans de votre mandat, mais aussi à tous les maires qui vous ont précédée et qui ont forgé l'âme si singulière de notre bonne ville de Sotteville, qui a toujours su se réinventer sur elle-même. Vous ne m'en voudrez pas d'avoir une pensée émue pour Pierre Bourguignon, qui nous a tant appris sur son savoir-faire de la ville, qui lui était si chère et dont nous avons été les témoins privilégiés. Vous lui avez succédé et vous avez dessiné votre propre empreinte, de 2014 à 2024. Vous êtes toujours dans l'acte raisonné de la transmission des clés de notre ville à plus jeune.

En tant que sage par l'âge de cette assemblée, c'est l'occasion pour moi d'émettre quelques souhaits.

Au Conseil municipal, inviter au travail et à la réflexion collective sans tabous de principe entre la majorité et l'opposition, mais aussi à l'honnêteté intellectuelle et au respect de la parole donnée.

Ne jamais négliger le service public, au service de tous nos concitoyens, même celles et ceux qui se sont abstenus et n'ont pas voté pour moi.

Que notre engagement réciproque de la majorité comme de l'opposition soit total, à ce qu'il n'y ait ni perdants, ni gagnants, mais des élus responsables face aux réalités sociales, économiques et financières de nos concitoyens.

Que l'estime, le désir de s'exprimer, le respect de la dignité de chacun soient reconnus et demeurent intacts et puissent progresser.

Que des relations plus horizontales, propres à une plus jeune génération d'élus, puissent se construire dans ces deux années restantes de mandat.

Besoin de dialogue entre la majorité et l'opposition, préalable à chaque Conseil. Besoin de pouvoir s'écouter, de s'exprimer sans dévaloriser son interlocuteur ou ignorer ses questions. Besoins fondamentaux qui, s'ils étaient ignorés (nous le savons tous maintenant, après quatre ans de mandat municipal), sont toujours cause de frustrations, avec le risque de dérapage voire de violence verbale, qui ne grandissent jamais la politique.

À tous nos concitoyens, merci d'accorder votre confiance au nouveau maire, qui va être en charge de la bonne conduite de notre maison commune. Sa capacité à développer des relations de qualité et à rendre compte de la bonne gestion de la ville à tous nos concitoyens durant ces deux années déterminera l'avenir de notre ville et même sans doute son propre avenir et celui de l'équipe qui l'accompagnera.

À tous les Sottevillais, à toutes les Sottevillaises, je dis : N'hésitez pas à vous intéresser de près à la chose publique, participez à la vie communale et en particulier au déroulé des Conseils municipaux. La mairie est votre maison. C'est là où s'expriment la parole et les positions des conseillers municipaux, à qui vous avez donné votre confiance en 2020.

Je vous remercie de votre attention.

Si des demandes d'expression se font jour, c'est le moment de le signaler.

M. DELAHAYE :

Merci. Ce Conseil municipal va marquer le passage de témoin, voulu et souhaité par Mme Pane, en faveur d'Alexis Ragache, qui n'est pas encore élu mais qui va l'être dans quelques instants, on ne voit pas comment cela pourrait se dérouler autrement. On ne va pas transformer ce Conseil municipal en pièce de théâtre, ni faire perdre du temps aux élus et au public. Nous n'irons pas présenter de candidat au poste de maire, ce serait stupide, ni aux postes d'adjoint : nous ne voyons pas comment nous pourrions être adjoints de M. Ragache, sauf son respect, puisque les divergences politiques empêchent ce genre de situation, à moins de vouloir être ridicule. On souhaite le meilleur à Mme Pane, au-delà de nos divergences politiques ; on respecte son choix qui, je pense, a été mûrement réfléchi. On souhaite bonne chance au futur maire quand il sera élu, et on espère que les relations seront les meilleures possibles, dans les accords comme dans les désaccords, avec respect mutuel. Je pense que nous nous sommes toujours montrés respectueux ici, et nous avons l'intention de poursuivre comme cela, et on espère que ce sera toujours le cas. On va laisser maintenant ce Conseil se dérouler.

M. EASTABROOK :

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole. M. Alexis Vernier a la parole.

M. VERNIER :

Je vous remercie. Bonjour à toutes et à tous, à tous les élus et tous les agents municipaux. Voici que la rumeur dont la ville bruisse depuis le début du mandat prend forme, c'est-à-dire la passation et l'élection d'un nouveau maire, puisque je ne vous apprend pas que la rumeur allait bon train depuis déjà pas mal de temps.

L'heure est donc au bilan, puisque c'est une période qui s'achève, et il est indispensable de le dresser même si cela peut écorcher quelques oreilles. Il est aussi urgent de tracer des perspectives. Le bilan est celui de toute une équipe, mais on sait bien que dans la vie d'une municipalité, la personne du maire emporte un certain poids, voire un poids certain. Dès lors, comme l'équipe change peu ou pas, c'est le bilan de la maire qu'il convient de décrire. Comme pour n'importe quel bilan, nous retiendrons l'actif et le passif.

En actif, la municipalisation de la restauration scolaire et du périscolaire, qui s'est produite au début du mandat précédent et qui est le résultat de la mobilisation citoyenne. Cela a été fait et bien fait si l'on en croit les retours réguliers que nous en avons, en particulier s'agissant du périscolaire, dont la qualité est reconnue.

Mettons aussi bien volontiers le début de la rénovation des écoles, qui étaient connues pour être dans un état délabré à la fin du mandat précédent, ainsi qu'un début de prise en compte des

sujets environnementaux. Mais on peut regretter le rythme des rénovations, car il n'est pas exclu que l'on n'ait pas plus de deux groupes scolaires rénovés au bout de deux mandats.

Passons au passif des dix ans de la maire Mme Pane. On retiendra avant tout le parking place, c'est-à-dire le projet phare du mandat précédent, qui s'est définitivement imposé en plein cœur de ville. Un parking en plein cœur de ville, c'est quand même une idée assez innovante, surtout lorsqu'un parking souterrain de plusieurs dizaines de places est régulièrement vide juste en dessous. Lors du débat budgétaire de 2021, il avait été évoqué, par la voix du conseiller municipal délégué à la biodiversité, d'étudier la revégétalisation de la place, au moins partielle. Nous n'en avons plus entendu parler depuis. Espérons que cela se trouve dans le projet à venir, que le nouveau maire aura à porter.

Le premier mandat a aussi été marqué par des rénovations de voiries, avec aucune piste cyclable et réflexions sur le long terme. Je pense notamment à la rue du Madrillet et la rue Hyacinthe Ménagé. C'est passé totalement à côté de la révolution des mobilités qui était en cours.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les considérations écologiques ont mis du temps avant de poindre le bout de leur nez, même si maintenant on constate qu'elles sont davantage présentes. Sur le second mandat, on peut peut-être regretter que certains projets tardent à se réaliser, que ce soit le réaménagement de la zone verte (souvent repoussé) ou la réfection de la rue de Paris.

Dans le passif, c'est aussi une attaque contre Viva Cité avec la suppression du 3^{ème} jour, en pleine candidature pour la capitale européenne de la culture, ce qui est dommage car l'année 2019 avait fait de Viva Cité un événement extraordinaire pour fêter les 30 ans de cette grande fête populaire.

Citons aussi la hausse extravagante des tarifs des places de marché, dont les prix sont passés d'un rythme mensuel à un rythme hebdomadaire, sans avoir été présentés de cette manière au Conseil municipal.

Quant à la parole citoyenne : une façon de mener les débats de façon très verticale avec nous mais aussi avec nombre de nos concitoyens, qui nous l'ont souvent rapporté. Les luttes sociales et citoyennes ont été régulièrement méprisées, même quand un ancien candidat socialiste à la présidentielle se rendait sur place. Je pense tout particulièrement à l'hôpital du Rouvray lors de la grève de la faim.

Aujourd'hui, nous avons vocation à élire le nouveau maire. Il y a peu de suspense, nous n'allons pas non plus en rajouter. Vous avez la majorité, vous choisissez quelqu'un dans vos rangs, nous vous laissons faire. Il reste deux ans, l'équipe ne changera pas, donc il n'y aura pas de chamboulement en perspective. En revanche, nous pensons qu'il est encore temps d'accélérer les projets qui devraient se faire, de revenir sur certaines décisions funestes que j'ai précisées tout à l'heure et de prendre davantage en compte la parole des citoyennes et des citoyens.

Dans cet exercice, pour l'intérêt de toutes les Sottevillaises et tous les Sottevillais, ainsi que pour l'intérêt de la ville, nous souhaitons bon courage au prochain maire qui sera élu à la sortie de ce Conseil.

M. EASTABROOK :

Je vous remercie, Monsieur Vernier. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Je n'en perçois pas. Je considère que toutes les prises de parole ont été faites, et nous allons passer au déroulement normal de l'élection du futur maire.

Selon ce qui est traditionnel, est venu le moment de passer à l'élection du maire, en présence des membres présents du Conseil municipal, en application de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales. Je vais donc procéder à l'appel nominal des membres du Conseil. Manifestez votre présence ou les pouvoirs qui vous ont été confiés.

(Appel des membres)

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je crois qu'Élise Ridel s'est proposée. C'est bien cela ? Vous l'acceptez.

Avons-nous reçu des questions diverses, de membres de l'opposition ou de la majorité ? Non.

56/ Élection spéciale du maire

M. EASTABROOK :

Nous allons passer à l'élection proprement dite du maire. Rappelons les modalités de scrutin. En application de l'article L2122-4 aliéna 4 et 7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les membres du Conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il faut désigner deux assesseurs au bureau de vote. Traditionnellement ce sont les deux plus jeunes, à savoir Lisa Madeleine et Alexis Vernier, qui acceptent.

Qui est candidat ?

Mme RIDEL :

Au nom du groupe socialistes et citoyens rassemblés, nous vous proposons la candidature d'Alexis Ragache pour devenir maire de Sotteville-lès-Rouen. Expliquer pourquoi nous appelons à voter pour Alexis Ragache est nécessairement corrélé à Luce Pane et donc, au nom de notre groupe, je voudrais tout d'abord témoigner notre estime à Luce Pane. Nous pouvons la remercier pour avoir été notre tête de liste en 2020 et avoir constitué cette belle équipe qui est la nôtre. Elle a su insuffler les projets pour rendre Sotteville-lès-Rouen plus attractive, plus verte, plus agréable à vivre ; d'ailleurs, le nombre croissant d'habitants en témoigne. Elle a su réhabiliter le mot « politique », le rendre noble. Dans des temps où celles et ceux qui choisissent de s'engager sont parfois sous le feu des critiques, elle nous a montré le bel exercice d'un engagement désintéressé et sans faille. Nous savons que nous pourrions compter sur Alexis Ragache pour continuer à tracer ce beau chemin que nous avons commencé à emprunter tous ensemble.

Grâce à eux deux, notre commune a pu traverser les différentes crises : celle du Covid et celle de l'explosion des coûts de l'énergie. Ils ont réussi à conserver l'idée de faire société en accompagnant les plus faibles. Les démarches et projets lancés, comme la réhabilitation des écoles, le partage de l'espace public, la nature en ville et territoire zéro chômeur de longue durée vont pouvoir se poursuivre sous l'impulsion d'Alexis Ragache.

C'est pour tout cela que notre groupe dans son ensemble va voter pour élire Alexis Ragache aux fonctions de maire de Sotteville-lès-Rouen, lui exprimant ainsi notre confiance tout entière pour poursuivre le programme qui a été choisi par les Sottevillaises et les Sottevillais.

M. EASTABROOK :

Je vous remercie de votre intervention. Eve Cognetta a demandé la parole, elle a la parole.

Mme COGNETTA :

Bonjour à tous. Un passage de relais, c'est souvent l'opportunité de faire le bilan, mais aujourd'hui je vais y renoncer, car faire un bilan cela signifierait la fin de quelque chose, le début d'autre chose ; cela signifierait qu'il y aurait une rupture, un écart dans la trajectoire. Je pense au

contraire que le passage de flambeau opéré aujourd'hui est un moyen de consolider notre projet, un projet avant tout collectif.

Au nom du groupe Sotteville écologique et créative, je voudrais exprimer aujourd'hui notre reconnaissance et notre confiance à Luce Pane et à Alexis Ragache.

Reconnaissance d'abord pour ces quatre dernières années, où nous avons pu collectivement porter un projet partagé, celui d'une ville plus humaine, plus juste, plus sobre, plus durable, plus active et rayonnante.

Ce programme, choisi par les Sottevillais qui nous ont porté aux responsabilités, n'a pas été qu'un document de propagande électorale. Il s'est incarné chaque jour, depuis quatre ans, dans les politiques menées, dans nos préoccupations collectives d'élus. Ces politiques ont toutes été discutées, amendées puis partagées collectivement au sein de la majorité municipale. Sur chacune d'elles, nous avons tous pu cheminer, nous nourrir des avis des uns et des autres. Impossible de tout lister bien sûr, mais voici quelques exemples des sujets sur lesquels nous n'avons pas forcément toujours tout réussi, mais sur lesquels nous avons toujours appliqué notre méthode, celle de la proximité et celle de l'humilité.

Je pense par exemple à l'extinction de l'éclairage nocturne, à la charte de l'urbanisme durable, à la rénovation de nos écoles, aux grands projets de requalification de quartiers, aux équipements sportifs, à la création d'une réserve citoyenne solidaire, à l'achat groupé d'énergie. Rien jamais n'a été décidé seul. Nous avons toujours su respecter l'avis et la parole de chacun et avant tout celle des Sottevilloses et des Sottevillais, que nous nous attachons à recueillir, comme en témoignent les nombreuses réunions publiques (plus d'une douzaine sur la seule question de l'éclairage public, au moins une à chaque projet d'urbanisme, à chaque projet de voirie). Comme en témoignent notre Conseil de l'éducation et bientôt notre Conseil des mobilités. Comme en témoignent les nombreux porte-à-porte pour aller à la rencontre des habitants. Et comme en témoignent les rendez-vous des élus au contact, devenus un incontournable de la vie des Sottevilloses et des Sottevillais.

Berceau des coopératives, Sotteville est dotée d'une équipe municipale qui conjugue au quotidien la proximité, en donnant ses lettres de noblesse au verbe « coopérer », au sens de prendre part, participer à une œuvre commune. Notre fonctionnement repose aussi sur l'humilité, car nous avons collectivement la conviction que l'on est toujours plus intelligent à plusieurs et que nous avons toujours à apprendre des autres.

C'est pour toutes ces raisons que Mathilde Lesage, Hervé Demorgny et moi-même, membres du groupe Sotteville écologique et créative, allons voter pour Alexis Ragache au poste de maire de la ville de Sotteville-lès-Rouen, lui manifestant ainsi notre totale confiance quant à sa capacité à porter avec conviction, responsabilité et enthousiasme le projet de l'équipe municipale.

M. EASTABROOK :

Merci pour votre intervention, Eve Cogna. Y a-t-il une autre prise de parole ? Non.

Je vais demander à chaque élu de venir voter devant l'urne devant moi. Je vais appeler chaque personne à déposer son vote. Les différents bulletins de vote sont en train d'être distribués.

(Procédure de vote)

OBJET: Election spéciale du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Electoral,

Considérant que :

Monsieur le Préfet de Seine-Maritime a notifié son accord le vendredi 15 mars, à la demande de démission de Madame Luce PANE, Maire,

En cas de démission du Maire, le Conseil Municipal doit être convoqué dans les 15 jours pour élire un nouveau Maire,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis RAGACHE, 1^{er} adjoint au maire, en application de l'article L2122-17 du CGCT,

Est désignée, en application de l'article L.2121-15 du CGCT, pour assurer la fonction de Secrétaire de séance, Madame Elise RIDEL.

Il convient de procéder à l'élection spéciale du Maire,

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-8 du CGCT, à savoir Monsieur Jean EASTABROOK.

Celui-ci procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 31 conseillers présents, et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie,

Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne comme assesseurs pour constituer le bureau de vote, les deux Conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Madame Lisa MADELEINE et Monsieur Alexis VERNIER.

Pour cette élection, a été reçue la candidature de:

- Monsieur Alexis RAGACHE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Blancs : 8

Nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

-Alexis RAGACHE: 27 voix

Monsieur Alexis RAGACHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu Monsieur Alexis RAGACHE Maire.

(Dépouillement des votes)

Le constat est le suivant : 27 votes pour Alexis Ragache et 8 votes blancs.

Mon rôle revient à dire que M. Alexis Ragache est élu maire.

(Applaudissements)

M. RAGACHE :

Merci beaucoup. Merci pour votre soutien.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Monsieur le sénateur, cher Didier Marie, Monsieur le premier vice-président de la Métropole Rouen Normandie, maire d'Elbeuf sur Seine, cher Djoudé Merabet, permettez-moi de prendre une minute. Je veux vous dire, Monsieur le maire, tout le plaisir que j'ai eu à travailler à vos côtés pendant douze années, plaisir que je prolongerai un peu quelques semaines pour assurer une transmission douce. Je remercie aussi mes collègues qui sont présents dans la salle, et je m'excuse par avance pour la légère surcharge de travail que je vais occasionner, mais je sais pouvoir totalement leur faire confiance. Madame la maire, chère Charlotte Goujon, Monsieur le maire honoraire, cher Marc Massion, Madame la conseillère régionale, chère Niswat, Madame la conseillère départementale, chère Léa Pawelski, Mesdames et Messieurs les élus, cher Kader Chekhemani et cher Martial Obin, Mesdames et Messieurs, chers amis, au moment où vous m'honorez de votre confiance, je veux tout d'abord remercier mes collègues des groupes socialistes et citoyens rassemblés et Sotteville écologique et créative, qui constituent notre majorité municipale, pour leur soutien et leurs votes. Notre diversité fait notre force, car nous avons en commun de placer l'intérêt de Sotteville avant tout autre considération. La loyauté de la majorité, demain comme hier, ne saurait étouffer sa créativité. J'aurai besoin, comme maire, de l'une et de l'autre, et je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous.

En démocratie, le succès des uns ne signifie pas le déni des autres. Chaque Sottevillais doit être représenté dans ses convictions. Je crois à l'écoute, à la synergie des différences et des intelligences. C'est pourquoi les oppositions ne sont pas des adversaires, mais des contradicteurs nécessaires et je les souhaite constructifs. Je serai le maire de tous les Sottevillais.

Chacun le comprendra, je veux exprimer des remerciements particuliers à Luce Pane. Elle a fait un choix, celui de nous transmettre le flambeau, et je veux la remercier en notre nom à tous, même si mes collègues se sont déjà exprimés à ce sujet ; la remercier d'avoir mis, depuis quelques décennies, son inépuisable énergie au service de Sotteville et des Sottevillais. Cela fait de nombreuses années que je chemine, avec tant d'autres, aux côtés de Luce. Je crois pouvoir dire que la jeune militante associative, syndicale, politique et féministe, devenue tour à tour adjointe au

maire, conseillère générale, vice-présidente du Département, députée et maire, n'a pas vraiment changé : enthousiasme en bandoulière, valeurs de gauche chevillées au corps, vision toujours positive de la vie malgré ses aléas et ses douleurs, goût prononcé pour les couleurs (la framboise écrasée en étendard), et caractère bien trempé.

Tout au long de ce parcours, rien ne lui a été donné, rien n'a été simple, tout a été conquis et arraché de haute lutte, contre le machisme, contre le conservatisme, contre l'autoritarisme. Son courage, son énergie et son cœur, elle les a mis dans les campagnes électorales, celles qu'elle a longtemps menées pour les autres, comme celles qu'elle a menées en son nom. À chaque fois, elle a su faire de sa volonté l'étincelle des autres volontés, amalgamant autour d'elle les femmes et les hommes, les générations et les caractères.

Elle les a mis aussi et peut-être surtout dans l'exercice des responsabilités, car Luce est de cette gauche qui considérera toujours l'éthique de responsabilité et l'éthique de conviction : faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait, refuser les promesses inconsidérées et les engagements intenables. Le courage toujours, celui que décrit Jean Jaurès, « d'aller à l'idéal et de comprendre le réel, de chercher la vérité et de la dire ».

Mais le plus notable, je crois, chez Luce, est que vous pouvez aborder tous les sujets du monde ; à un moment ou un autre, fatalement Sotteville reviendra dans les discussions : une passion pour notre ville et les Sottevillais, - qui sont forcément formidables - qu'elle a su partager et faire rayonner ; un engagement permanent et une passion constante que Luce a su nous transmettre, un engagement et une passion qui doivent sans cesse nous inspirer et que nous devons collectivement continuer à animer.

Mais derrière chaque grande femme, il y a un homme. Je veux amicalement saluer Pierre Pane, lui aussi infatigable militant de l'éducation populaire, du monde associatif, et acteur de la vie sottevillaise. L'une ne va pas sans l'autre.

Ernest Gahineau, Eugène Tilloy, Roland Tafforeau, Pierre Bourguignon, ces noms pour les plus jeunes d'entre nous évoquent simplement des noms de rue ou des places. Ils représentent une lignée, celle des maires qui ont su incarner notre ville, l'aimer, la transformer et l'adapter à leur temps. Luce Pane ajoute aujourd'hui son nom à cette liste. Elle sera pour toujours la première femme. Notre combat à toutes et à tous sera qu'elle ne soit pas la dernière.

Merci, Luce. Merci d'être ce que tu es, d'avoir fait des choix souvent courageux, et de continuer à nous accompagner, nous irradiant de ton énergie toujours positive.

Incarner notre ville, la transformer et l'adapter à notre temps, voilà la tâche de notre génération. Nous parviendrons à être les héritiers de l'avenir, pour reprendre la belle formule de Pierre Maurois, parce que nous serons fidèles à notre tradition.

C'est dans cette histoire et dans cet esprit collectif que nous nous inscrivons. Avec Luce, depuis 2014, nous avons pris le virage des transitions, à la fois pour répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux et redonner du souffle à la démocratie citoyenne. Nous l'avons fait avec le souci de la gestion rigoureuse de nos finances communales, que la Chambre régionale des comptes a saluée dans un récent rapport, ce qui est assez rare, et sans augmenter les impôts.

De la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville au projet de restructuration de l'espace Marcel Lods, en passant par la renaturation de nos espaces publics ou « la ville apaisée », nous continuons à transformer la ville.

J'emploie le « nous » parce que je crois aux forces de l'esprit collectif. Ce « nous » représente une réalité et un atout dans notre méthode de gouvernance locale. J'y associe l'ensemble des agents municipaux qui, sous la houlette du directeur général des services, Romain Rendu, et grâce à la fluidité des relations avec les élus, mettent en place notre projet de ville avec compétence et démontrent également tout l'attachement qu'ils portent à Sotteville.

Je n'oublie pas le cabinet, par atavisme professionnel, et remercie également Clément Maïtia, son directeur, Sandrine Jobert, sa cheffe, et l'ensemble des collègues qui le constituent, pour leur soutien dans nos tâches d'élus. Souvent dans l'ombre, ils éclairent notre travail au quotidien.

Lorsque nous parlons de l'équipe municipale, ce qui nous revient toujours, c'est l'esprit d'équipe, porteur de valeurs communes, un esprit qui sait conjuguer travail rigoureux et moments de respiration conviviale. Des femmes et des hommes élus, venus d'horizons divers, de tous les quartiers de la ville, de différentes générations. Une diversité représentative du Sotteville d'aujourd'hui et où chacun a sa place. Je veux les remercier pour la confiance qu'ils m'accordent, une confiance mutuelle qui, pour reprendre les termes d'Eve Cagnetta, nous permet de cheminer ensemble dans nos réflexions mais aussi dans les rues de Sotteville. S'il peut y avoir des débats entre nous, la solidarité et la compréhension président toujours à nos prises de décision, tout simplement parce que ces décisions sont toujours motivées pas l'intérêt général, l'intérêt de Sotteville et l'intérêt des Sottevillais.

Dans notre équipe, nous avons deux vice-présidentes de la Métropole, deux conseillers départementaux et une conseillère régionale, et je félicite encore une fois notre collègue Niswat Abdourazakou, qui vient récemment de prendre ses fonctions. Permettez-moi aussi d'avoir une pensée amicale pour Mélanie Boulanger.

Je crois que personne ne tire une fierté déplacée de ses fonctions ; chacun joue son rôle dans l'institution où il siège, en essayant d'être utile à Sotteville, aux Sottevillais mais aussi aux habitants de la Métropole, aux Seinomarins et aux Normands. Quel que soit notre bord politique, être élu local c'est d'abord être au service de la population, sans exclusive. Ici, il n'y a pas de bal des égos, juste une ambition collective pour notre territoire, parce que nous avons conscience de notre responsabilité en tant qu'élus de la deuxième ville de la Métropole et troisième du département.

Cette ambition collective s'inscrit dans un espace élargi, parce que si nous sommes attachés à notre histoire communale, à l'identité sottevillaise, nous n'avons jamais eu la volonté de nous replier sur nous-mêmes. Nous travaillons étroitement avec les communes voisines pour porter en bonne intelligence des politiques publiques novatrices, l'arrivée de Lovélo à Sotteville, le renforcement des transports en commun ou encore le projet de territoire zéro chômeur de longue durée. Bien entendu, nous nous inscrivons pleinement dans la dynamique impulsée par la Métropole Rouen Normandie, qui est un territoire de projets et de moyens mis en commun, et qui est le premier de nos partenaires.

Je veux sincèrement remercier son président, Nicolas Mayer-Rossignol, qui s'est excusé pour aujourd'hui mais qui est toujours très présent avec nous, pour le soutien qu'il nous apporte, et nos

deux vice-présidentes sottevillaises, Laurence Renou et Luce Pane, pour leur implication sans faille dans le fait métropolitain.

L'ambition collective s'inscrit aussi dans le temps. Pour proposer un avenir urbain désirable, nous devons savoir d'où nous venons, connaître l'histoire de notre territoire et parfois s'inspirer de celles et ceux qui nous ont précédés.

L'attachement indéfectible à Viva Cité (et je salue ceux qui sont présents dans cette salle et qui sont à l'origine de ce festival, qu'ils continuent de porter avec passion, comme nous tous), l'architecture de la reconstruction avec Marcel Lods, le Meeting international d'athlétisme, un monde associatif d'une richesse incroyable, nos trois Maisons citoyennes, nos quatre marchés, nos commerces de proximité irrigant tous nos quartiers ou la zone d'activité des bords de Seine (second pôle d'emplois de la Métropole) : tout cela et bien d'autres choses constituent notre patrimoine commun.

C'est pour cela aussi que nous aimons Sotteville, un centre urbain avec un esprit de village. Parce que nous l'aimons, nous devons nous projeter. Bien sûr, nous avons un projet de ville, que nous avons présenté aux Sottevillais. Deux tiers des actions proposées ont été réalisées, et le reste de nos engagements doit se concrétiser dans les mois et les années à venir, dont évidemment la poursuite de la rénovation de toutes nos écoles et la requalification du parc urbain de l'espace Marcel Lods, parce que nous voulons préserver notre patrimoine historique ; la végétalisation du parvis de l'Hôtel de Ville, parce que chaque fois que ce sera possible, nous créerons des îlots de fraîcheur ; l'augmentation des effectifs de police municipale et la création d'une brigade canine, parce que pour vivre heureux, nous devons pouvoir vivre tranquilles ; le lancement du Conseil des mobilités, parce que dans une ville apaisée nous devons apprendre à partager la route ; la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité femmes-hommes, sous le pilotage de M. Théodore, parce qu'il reste beaucoup de progrès à faire en la matière ; le lancement de l'entreprise à but d'emploi dans le cadre de Territoire zéro chômeur de longue durée, parce que nous ne souhaitons laisser personne au bord du chemin ; ou encore la mise en place des citoyens relais, parce que nous voulons coconstruire le quotidien avec les Sottevillais.

Mais le mandat municipal ne peut plus constituer la limite temporelle de l'action publique, parce que les effets des transitions, qu'elles soient voulues ou subies, se font sentir sur un temps long. Nous ne devons pas avoir peur des changements, y compris dans nos façons de penser, d'appréhender les choses, pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent, mais nous devons tracer une voie et déterminer des orientations claires. Nous devons penser la ville dans les décennies à venir, non pas pour nous contenter de nous adapter, mais pour anticiper et faire des choix. Nous savons que nos décisions aujourd'hui auront des conséquences durables.

La réflexion urbaine connaît une multitude de points d'entrée : la marchabilité, mode de déplacement le plus universel, avec une pluralité de piétons, je pense particulièrement aux personnes à mobilité réduite, et à laquelle nous sommes particulièrement attachés ; la redistribution des espaces publics pour laisser la place à d'autres usages, notamment aux familles et aux enfants trop souvent invisibilisés ; la densification douce, conciliant sobriété dans les modes de construction, les nouvelles formes de logement inclusif, participatif, modulable, mais dans tous les cas adapté aux usages et au développement des espaces verts. Je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Mais s'il y a une multitude de portes d'entrée dans nos réflexions, il y a un objectif principal : créer les conditions du bien-vivre en commun, et que la mixité sociale, qui est une réalité de longue date à Sotteville ne soit pas une simple juxtaposition d'habitants vivant les uns à côté des autres.

De façon générale, nous nous devons à la fois d'être pragmatiques et créatifs, réalistes et utopistes, face aux enjeux qui sont devant nous. Pour paraphraser Charles Fourier, la plus grande utopie est d'imaginer que la société actuelle soit satisfaisante. Alors soyons insatisfaits ! Je ne vous incite pas à devenir des rôleurs patentés sur tout et donc sur rien. Cette insatisfaction doit être un moteur pour avancer positivement, pour réduire les inégalités qui se creusent, pour donner à nos jeunes toute la place qu'elles méritent, pour vieillir heureux, bref pour faire toujours mieux.

Mais rien n'est possible sans les Sottevillais. Parce qu'une ville est surtout riche de ses habitants, de leur expertise du quotidien, c'est avec ceux que nous construisons l'avenir, avec celles et ceux que nous rencontrons aux « élus au contact », dans nos Maisons citoyennes, en porte-à-porte ou bien de façon fortuite sur nos marchés ou dans la rue. Celles et ceux qui participent aux projets structurants de leur quartier à Buisson, Gadeau de Kerville, Lods, 14 Juillet, Champ des Bruyères, Toit familial, Jardin des Plantes, Eauplet, Bertel ou Voltaire... J'ai d'ailleurs une pensée pour une charmante Sottevillaise rencontrée dans la ville, qui quelques jours plus tard m'a glissé dans ma boîte aux lettres une recette pour lutter contre les déjections canines ; je tiens évidemment à votre disposition la précieuse formule. Preuve en est qu'il existe de multiples moyens de tisser du lien social participatif et constructif.

Entendre la parole des Sottevillais donne un sens supplémentaire à nos politiques publiques. Notre rôle d'élus est d'aimer autant ce que l'on fait que celles et ceux pour qui on le fait.

Pour accomplir tout cela, je serai accompagné par une équipe d'adjoints, que je soumettrai à vos suffrages dans quelques instants. Je veux les remercier, chacune et chacun. L'engagement des unes et des autres sera précieux pour le maire que je suis, mais aussi pour notre commune. Qu'il me soit permis ici de saluer plus particulièrement Laurence Renou, qui assumera désormais le rôle de première adjointe. Je veux également remercier Gérard Guillopé, qui a fait le choix de cesser sa fonction d'adjoint tout en restant conseiller municipal. Si nous sommes la locomotive de la Métropole comme Nicolas Mayer-Rossignol nous a malicieusement qualifiés, c'est parce que nous avons en notre sein le gardien du temple ferroviaire, le plus breton de tous les Normands, qui maîtrise aussi bien l'histoire cheminote que l'avenir des batailles du rail. Merci, Gérard, pour ce que tu représentes et pour nous accorder encore un peu de ta sagesse et de ton temps entre deux gavottes.

Enfin, je terminerai par un mot plus personnel. Je suis de Sotteville et pas d'ailleurs. Avec Sotteville, nous nous sommes bien trouvés. Si je ne suis pas né ici, j'ai appris à connaître et à aimer Sotteville, d'abord par mes parents, que je salue, qui étaient tous deux enseignants au lycée Marcel Sembat au moment de mes jeunes années. Puis j'ai redécouvert Sotteville adulte, plus tard. Elle est devenue, il y a 25 ans, la ville de mes engagements militants, associatifs, professionnels ; la ville où je suis devenu père et où ma fille a grandi, la ville où je vis entouré de ma famille.

C'est ici, à Sotteville, que j'ai fait le choix de m'engager comme élu il y a dix ans. Comme disait Rhym, jeune collègue du Conseil municipal d'enfants, lors de la conclusion de leur mandat, être élu est une belle expérience. Je crois que nous partageons toutes et tous la pertinence de son analyse. Au même âge, j'étais plutôt un garçon rêveur. Aujourd'hui devenu maire, j'ai évidemment le sens des

réalités et un peu plus les pieds sur terre, du moins je l'espère, mais je m'inscris toujours dans la philosophie de Gaston Bachelard, qui privilégiait la rêverie au lourd sommeil. Alors pour Sotteville, je nous invite collectivement à rêver fort et loin. Je vous remercie.

(Applaudissements)

2024/57

57/ Fixation du nombre de de postes d'adjoints

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant:

- Que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
- Que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,
- Que ce pourcentage donne pour la commune de Sotteville-lès-Rouen un effectif maximum de 10 adjoints.

Il est proposé de fixer à 10 le nombre des Adjoints au Maire.

M. le Maire :

Nous allons poursuivre avec la fixation du nombre d'adjoints. Cette délibération est équivalente à celle que nous avons déjà prise en 2020. Nous fixons le nombre d'adjoints à dix. Est-ce que par rapport à cela il y a des demandes de prise de parole ou est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (3 abstentions)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 3 abstentions et 32 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°57 est adoptée à la majorité.

M. le Maire :

Nous passons à l'élection des adjoints au maire. Au regard des démissions et des changements dans notre équipe, il y aura la montée de deux nouveaux adjoints. Une liste va être déposée. Y a-t-il des demandes de prise de parole à ce sujet ? M. Guillopé a une demande de parole, je lui cède la parole.

M. GUILLOPÉ :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, j'ai souhaité prendre la parole avant l'élection des adjointes et adjoints pour vous informer, comme Alexis vous l'a dit tout à l'heure, qu'après une participation active à l'exécutif communal depuis août 2008, je ne souhaite pas m'investir dans un nouveau mandat d'adjoint avec les délégations qui s'y rapportent. Je continuerai, à ma place de conseiller, de porter les actions et la politique de la majorité municipale. Je remercie nos collègues des services municipaux qui m'ont accompagné pendant mes missions avec beaucoup d'écoute et de professionnalisme, Mme Luce Pane et mes colistiers pour la confiance et la bienveillance qu'ils m'ont témoigné durant toutes ces années. Notre collectif évolue, la boussole reste la même : écoute, conviction, dynamisme et efficacité au service des Sottevillais. La navigation peut se révéler parfois périlleuse au gré des conjonctures et des événements défavorables. J'ai confiance dans le capitaine et son équipe rapprochée pour le bien de nos concitoyens et l'avenir de notre ville. Pour finir, je forme le vœu que chacun d'entre nous puisse se retrouver au mieux dans le travail municipal.

M. RAGACHE :

Merci, Gérard.

(Applaudissements)

Vous aurez remarqué que pour un cheminot il file très bien la métaphore maritime. C'est le côté breton qui est ressorti.

Je vais vous proposer la liste des adjoints que nous allons soumettre à votre suffrage.

1^{re} adjointe : Laurence RENOUE, éducation, enfance et jeunesse

2^e adjoint : Pierre CAREL, finances, personnel et administration générale

3^e adjointe : Eve COGNETTA, développement durable

4^e adjoint : Christophe DELAMARE, sport

5^e adjointe : Edwige PANNIER, culture et animation de la ville

6^e adjoint : Hervé DEMORGNY, urbanisme, habitat, bâtiments municipaux et énergie

7^e adjointe : Adeline POLLET, solidarité et santé

8^e adjoint : Clément THÉODORE, commerce et ville inclusive

9^e adjointe : Christine BORJA, dialogue citoyen et lien intergénérationnel

10^e adjoint : Luc LESIEUR, propreté et cadre de vie

Même si l'on ne vote pas pour eux, je tiens à vous donner les noms des conseillers municipaux délégués :

Adeline DIANISSY, conseillère municipale au Conseil municipal d'enfants et au Conseil des jeunes Sottevillais

Stéphane BORD, à la santé

Elise RIDEL, mobilités et ville apaisée

Laurent FUSSIEN, économie et attractivité

Evelyne DENOYELLE, vie des écoles

Pierre-Arnaud PRIEUR, biodiversité, nature en ville et prospective

Niswat ABDOURAZAKOU, sécurité et prévention de la délinquance

L'ensemble de nos conseillers municipaux de la majorité auront des lettres de missions particulières (tout n'est pas encore finalisé) :

Pierre JOSELIER aura notamment un lien avec les bailleurs sociaux.

Mohamed DERGHAM, autour de l'eau et de l'assainissement, et il reste référent de la Maison citoyenne du quartier Buisson, qu'il connaît bien, et tout le monde le connaît bien dans ce quartier, qui est le quartier prioritaire politique de la ville.

Lisa MADELEINE s'occupe, malgré son jeune âge, des commémorations patriotiques et du devoir de mémoire.

Laurent CASSARD viendra soutenir notre adjoint Clément THÉODORE au commerce et à l'attractivité.

Stéphane FERRAND s'occupera de l'insertion par le sport et la jeunesse.

Je soumets la liste des adjoints à vos suffrages.

OBJET : Election des Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7-2,
Vu le Code Electoral,

Considérant que :

- Lors d'une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjoints,
- Le Conseil Municipal élit les Adjoints au Maire parmi ses membres, au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
- Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,
- Le Conseil Municipal laisse le délai nécessaire pour le dépôt de listes, auprès du Maire, des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire, qui doit comporter, au plus, autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner,
- Le Maire dresse constat du dépôt de 1 liste de candidats,
- Il convient de procéder à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau composé des mêmes assesseurs désignés à l'occasion de l'élection du Maire, à savoir Madame Lisa MADELEINE et Monsieur Alexis VERNIER.

Pour cette élection, ont été reçues les candidatures de :

Liste conduite par Madame Laurence RENOUE :

- Madame Laurence RENOUE
- Monsieur Pierre CAREL
- Madame Eve COGNETTA
- Monsieur Christophe DELAMARE
- Madame Edwige PANNIER
- Monsieur Hervé DEMORGNY
- Madame Adeline POLLET
- Monsieur Clément THEODORE
- Madame Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Monsieur Luc LESIEUR

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
Blancs : 8
Nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14
Ont obtenu :
– Liste conduite par Madame Laurence RENOUE : 27 voix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 8 abstentions et 27 voix pour, a élu comme adjoints au Maire, dans l'ordre suivant:

- **Madame Laurence RENOUE**
- **Monsieur Pierre CAREL**
- **Madame Eve COGNETTA**
- **Monsieur Christophe DELAMARE**
- **Madame Edwige PANNIER**
- **Monsieur Hervé DEMORGNY**
- **Madame Adeline POLLET**
- **Monsieur Clément THEODORE**
- **Madame Christine BORJA VIEGAS D'ABREU**
- **Monsieur Luc LESIEUR**

(Opération de vote)

(Dépouillement des bulletins)

Puisque nos collègues ont recompté avec la plus grande précision les bulletins et les votes, je félicite mes collègues adjoints pour leur élection et les invite à me rejoindre.

27 votes pour la liste et 8 abstentions.

(Applaudissements)

59/ Indemnités de fonctions des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant :

qu'il appartient au Conseil Municipal de voter le montant des indemnités et des majorations des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale,

que ces indemnités sont fixées selon un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,

que la commune compte 29 440 habitants (population légale millésimée 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024), strate entre 20 000 et 49 999 habitants, et que le taux maximum de l'indemnité de fonction du Maire est normalement égal à 90% de la rémunération afférente à cet indice ; celui des Adjoints égal à 33%,

que la Ville ayant bénéficié de la dotation globale de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, que le taux maximum applicable au Maire et aux Adjoints peut être porté au taux maximum applicable aux communes dont la population est comprise entre 50.000 et 99.999 habitants soient 110% pour le Maire et 44% pour les Adjoints,

que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints réellement en exercice,

Considérant la volonté de XXXX, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Il est proposé :

Article 1^{er} : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, à sa demande, comme suit :

70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (montant maximum : 110% de l'indice correspondant à la strate démographique supérieure : communes de 50.000 à 99.000 habitants)

Article 2 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués, comme suit :

- Adjointes : 27,6720% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (montant maximum : 44% de l'indice correspondant à la strate démographique supérieure : communes de 50.000 à 99.000 habitants) ;
- Conseillers municipaux délégués : 10,34% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Article 3 : les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Considérant que la commune est siège du bureau centralisateur du canton, qu'à ce titre, l'indemnité du Maire, celle des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués peuvent être majorées d'un montant égal à 15% de l'indemnité octroyée,

qu'au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et peut donc appliquer une majoration calculée comme suit :

$$\frac{\textit{Taux maximal de la strate supérieure} \times \textit{Taux réellement voté}}{\textit{Taux maximal de la strate initiale}}$$

Il est proposé au Conseil Municipal de calculer la majoration à laquelle peuvent prétendre le Maire et les Adjointes.

Soit pour la majoration DSU appliquée à l'indemnité du Maire :

$$\frac{110 \times 70}{90} = 85,556\%$$

Soit pour la majoration DSU appliquée à l'indemnité des Adjointes :

$$\frac{44 \times 27,6720}{33} = 37,016\%$$

Article 4 : Il est décidé que les indemnités octroyées au Maire et aux Adjoints sont majorées au titre de la position de chef-lieu de canton et de la DSU ; les indemnités octroyées aux Conseillers municipaux délégués sont majorés au titre de la position de chef-lieu de canton (article L. 2123-22 du CGCT modifié par l'article 92 1° de la loi n°2019-1461).

Article 5 : Les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 23 mars 2024.

Article 6 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 ➤ article L. 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (population légale millésimée 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024) ➤ 29 440

(art L 2123 23 du CGCT pour les communes)

(art L 5211 12 & 14 du CGCT)

MAJORATION Chef-lieu de canton : 15% de l'indemnité réellement votée avant l'application de la majoration D.S.U.

MAJORATION D.S.U L'indemnité réellement votée ne doit pas dépasser le montant maximum fixé par rapport à la strate démographique supérieure (communes de 50.000 à 99.000 habitants). La majoration D.S.U. se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Taux maximal de la strate supérieure} \times \text{Taux réellement voté}}{\text{Taux maximal de la strate initiale}}$$

BENEFICIAIRES <small>par ligne : Nom des bénéficiaires et %</small>	INDEMNITES <small>(allouées en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire)</small>		
MAIRE (art. L 2123 23 du CGCT) Identité :	Taux maximum	Taux délibéré avant majoration D.S.U.	Taux délibéré après majoration D.S.U.
	110%	70 %	85,556 %
10	ADJOINTS avec délégation (art. L 2123 24 du CGCT)		
1- Laurence RENO	44%	27,762%	37,016%
2- Pierre CAREL	44%	27,762%	37,016%
3- Eve COGNETTA	44%	27,762%	37,016%
4- Christophe DELAMARE	44%	27,762%	37,016%
5- Edwige PANNIER	44%	27,762%	37,016%
6- Hervé DEMORGNY	44%	27,762%	37,016%
7- Adeline POLLET	44%	27,762%	37,016%
8- Clément THEODORE	44%	27,762%	37,016%
9- Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	44%	27,762%	37,016%
10- Luc LESIEUR	44%	27,762%	37,016%
7	Conseillers municipaux délégués (art. L 2123 24 du CGCT)		
1- Adeline DIANISSY		10,34%	10,34%
2- Stéphane BORD		10,34%	10,34%
3- Elise RIDEL		10,34%	10,34%
4- Laurent FUSSIEN		10,34%	10,34%

5- Evelyne DENOYELLE		10,34%	10,34%
6-Pierre-Arnaud PRIEUR		10,34%	10,34%
7-Niswat ABDOURAZAKOU		10,34%	10,34%

M. le Maire :

*L'enveloppe des indemnités de fonctions des élus n'a pas changé depuis l'élection de 2020.
Est-ce que mes collègues souhaitent prendre la parole à ce sujet (Personne)*

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Huit)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 abstentions et 27 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°59 est adoptée à la majorité.

60/ Indemnité pour frais de représentation du maire

Vu l'article L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de prévoir l'indemnisation du Maire pour compenser les frais de représentation engagés dans le cadre de ses fonctions de Maire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et dans l'intérêt de celle-ci ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité pour frais de représentation du Maire à un montant maximal annuel de 7 000 €, indemnité versée sur la base des frais réels.

M. le Maire :

Il s'agit d'une enveloppe de 7 000 euros. Celle-ci est la même tous les ans depuis l'élection. Je rappelle que les sommes qui pourraient être dépensées nécessitent toujours des justificatifs, dans la plus grande transparence, et cela passe toujours par le Trésor public.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? (Non)

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Sept)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 abstentions et 28 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n° 60 est adoptée à la majorité.

61/ Délégation de pouvoir au maire d'exercer certaines compétences dévolues au Conseil municipal

M. le Maire :

Une fois que des compétences sont dévolues au maire, elles ne peuvent plus faire l'objet de délibérations en Conseil municipal. Nous sommes quasiment à l'identique de 2020. Seules deux délégations supplémentaires ont été ajoutées, pour des questions pratiques, qui ne nécessiteraient pas particulièrement de débats, même si les arrêtés sont présentés en Conseil municipal. Il s'agit de permettre au maire de déposer des permis de construire qui concernent les bâtiments municipaux, et la deuxième délégation consiste à ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique, selon le Code de l'environnement.

Y a-t-il des demandes de prise de parole à ce sujet ? Monsieur Vernier, vous avez la parole.

M. VERNIER :

En 2020, c'était à peu près la même délibération, à ceci près les deux dernières qui ont été ajoutées. On s'était opposés notamment parce que la ligne de trésorerie avait fortement augmenté à 3 millions d'euros par an, ce qui fait des fois qu'au début des Conseils des arrêtés sont pris et l'on n'a pas forcément la possibilité de discuter de ces arrêtés. Cela étend les pouvoirs du maire encore davantage. On va donc faire la même chose que la dernière fois, c'est-à-dire qu'on va s'opposer à cette délibération.

M. le Maire :

En général, ce type de délégation permet de poursuivre dans de bonnes conditions la continuité du service public. Ce n'est pas une concentration des pouvoirs, et je pense que l'on a suffisamment de sujets à débattre en Conseil municipal, mais bien évidemment je respecte votre choix.

OBJET: Délégation de pouvoir au Maire d'exercer certaines compétences dévolues au Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le contenu des délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

I. Donner délégation au Maire afin :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;

2° De fixer, dans la limite d'une variation annuelle maximale de 5 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal lors du vote du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite des crédits inscrits au budget, pour les opérations d'urbanisme engagées par délibération du Conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant tous les degrés et tous ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Ville ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 3 000 000,00 € par an ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et conformément aux délibérations du Conseil municipal des 09 février 2006, 12 octobre 2006, 28 février 2008 et 11 décembre 2008, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° De demander par décision à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant.

26° De procéder, pour l'ensemble des opérations de construction, de démolition ou d'aménagement, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

II. Préciser que, en cas d'empêchement du Maire, même délégation est donnée à :

- Préciser que, en cas d'empêchement du Maire, même délégation est donnée à :
- Madame Laurence RENOU, Première Adjointe
- Monsieur Pierre CAREL, adjoint, pour les matières définies aux 3, 4 et 20 de la présente délibération.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Trois)

Qui vote « contre » ? (Cinq)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 voix contre, 3 abstentions et 27 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n° 61 est adoptée à la majorité.

62/ Désignations des commissions municipales

M. le Maire :

Nous avons considéré à l'unanimité que cette dernière délibération, qui concerne les désignations des commissions municipales, pouvait se faire à main levée et non à bulletin secret. J'en remercie mes collègues.

Je vais rappeler les quatre commissions municipales et les personnes qui siégeront dedans :

Commission des Finances et Gestion de la ville : Pierre Carel, Jean-François Timmerman, Stéphane Bord, Laurence Renou, Christophe Delamare, Christine Borja Viegas d'Abreu, Gérard Guillopé, Laurent Fussien, Laurent Cassard, Adeline Pollet, Stéphane Ferrand, Mohamed Dergham, Jean-Baptiste Bardet, Camille Feret, Alexis Vernier, Stéphane Delahaye, Jean Eastabrook.

Commission Affaires sociales, Santé, Solidarité, Logement et Sécurité : Adeline Pollet, Stéphane Bord, Luce Pane, Christine Borja Viegas d'Abreu, Niswat Abdourazakou, Lisa Madeleine, Jean-François Timmerman, Clément Théodore, Luc Lesieur, Mathilde Lesage, Adeline Dianissy, Ève Cognetta, Hervé Demorgny, Loïc Cappe, Julie Godichaud, Alexis Vernier, Sylvie Faure, Jean Eastabrook.

Commission Éducation, Culture, Sport et Vie de l'enfant : Laurence Renou, Christophe Delamare, Elise Ridel, Niswat Abdourazakou, Clément Théodore, Luc Lesieur, Pierre Joselier, Lisa Madeleine, Stéphane Ferrand, Mohamed Dergham, Evelyne Denoyelle, Edwige Pannier, Jean-Baptiste Bardet, Camille Feret, Julie Godichaud, Sylvie Faure, Jean Eastabrook.

Commission Ville durable : Luce Pane, Gérard Guillopé, Laurent Fussien, Laurent Cassard, Elise Ridel, Eve Cognetta, Pierre Joseler, Pierre-Arnaud Prieur, Pierre Carel, Mathilde Lesage, Hervé Demorgny, Evelyne Denoyelle, Edwige Pannier, Jean-Baptiste Bardet, Alexis Vernier, Julie Godichaud, Stéphane Delahaye, Jean Eastabrook.

OBJET: Désignation des Commissions municipales

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment son article 13, adopté le 10 juillet 2020,

Considérant :

Qu'il est nécessaire de désigner de nouvelles commissions municipales pour la mandature,

Qu'outre le Maire, elles sont composées de 18 membres, en tenant compte de la représentation des différentes listes du Conseil municipal,

Il vous est proposé de désigner les Commissions comme suit :

- COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DE LA VILLE – Alexis RAGACHE, Membre de droit (18 membres titulaires)

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| - Pierre CAREL | - Laurent CASSARD |
| - Jean-François TIMMERMAN | - Adeline POLLET |
| - Stéphane BORD | - Stéphane FERRAND |
| - Laurence RENO | - Mohammed DERGHAM |
| - Pierre-Arnaud PRIEUR | - Jean-Baptiste BARDET |
| - Christophe DELAMARE | - Camille FERET |
| - Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | - Alexis VERNIER |
| - Gérard GUILLOPE | - Stéphane DELAHAYE |
| - Laurent FUSSIEN | - Jean EASTABROOK |

- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SANTE - SOLIDARITE - LOGEMENT et SECURITE – Alexis RAGACHE, Membre de droit (18 membres titulaires)

- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| - Adeline POLLET | - Mathilde LESAGE |
| - Stéphane BORD | - Adeline DIANISSY |
| - Luce PANE | - Eve COGNETTA |
| - Christine BORJA VIEGAS D'ABREU | - Hervé DEMORGNY |
| - Niswat ABDOURAZAKOU | - Loïc CAPPE |
| - Lisa MADELEINE | - Julie GODICHAUD |
| - Jean-François TIMMERMAN | - Alexis VERNIER |
| - Clément THEODORE | - Sylvie FAURE |
| - Luc LESIEUR | - Jean EASTABROOK |

- COMMISSION EDUCATION - CULTURE - SPORT ET VIE DE L'ENFANT (18 membres titulaires) – Alexis RAGACHE, Membre de droit (18 membres titulaires)

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - Laurence RENO | - Stéphane FERRAND |
| - Christophe DELAMARE | - Mohammed DERGHAM |
| - Elise RIDEL | - Evelyne DENOYELLE |
| - Niswat ABDOURAZAKOU | - Edwige PANNIER |
| - Clément THEODORE | - Jean-Baptiste BARDET |
| - Luc LESIEUR | - Camille FERET |
| - Pierre JOSELIER | - Julie GODICHAUD |
| - Adeline DIANISSY | - Sylvie FAURE |
| - Lisa MADELEINE | - Jean EASTABROOK |

- COMMISSION VILLE DURABLE – Alexis RAGACHE, Membre de droit (18 membres titulaires)

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - Luce PANNE | - Mathilde LESAGE |
| - Gérard GUILLOPE | - Hervé DEMORGNY |
| - Laurent FUSSIEN | - Evelyne DENOYELLE |
| - Laurent CASSARD | - Edwige PANNIER |
| - Elise RIDEL | - Jean-Baptiste BARDET |
| - Eve COGNETTA | - Alexis VERNIER |
| - Pierre JOSELIER | - Julie GODICHAUD |
| - Pierre-Arnaud PRIEUR | - Stéphane DELAHAYE |
| - Pierre CAREL | - Jean EASTABROOK |

Je vous propose de soumettre cette délibération au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (Personne)

Qui vote « pour » ? (Tous)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n° 62 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire :

L'ordre du jour est épuisé, mais nous avons une petite surprise à remettre à Luce. Nous allons lui remettre la médaille de la ville...

(Applaudissements)

Permettez-moi un petit mot de conclusion, d'abord pour vous remercier d'être venus à ce Conseil un peu particulier. Il y a 120 ans jour pour jour, naissait mon grand-père ; c'est totalement fortuit, je tiens à le préciser. J'ai une pensée pour lui. Il a été décoré pour avoir animé un réseau de résistance, ainsi que ma grand-mère, parité oblige. C'est une histoire familiale, que je ne m'approprie pas, car la gloire leur revient, mais je veux faire le parallèle avec le 19 avril que nous commémorerons d'ici quelques semaines. Vous y êtes tous les bienvenus. C'est un moment important pour la Ville de Sotteville. Nous avons connu des événements qui ont marqué profondément la ville. Luce le rappelait hier, parce que nous avons une interview à ce sujet : elle rappelait que Sotteville est sans doute la seule ville à ne pas commémorer la Libération de la commune, qui a eu lieu les 30 et 31 août. Les bombardements qui ont dévasté Sotteville ont fait 561 victimes. Nos prédécesseurs ont été marqués par cet événement et l'ont toujours commémoré, sans célébrer la libération, qui pourtant aurait dû être un moment de joie. C'est une marque très profonde de ce qui s'est passé à ce moment et dont le souvenir se transmet.

Par ailleurs, cela fait 80 ans que nous vivons en paix grâce à la construction européenne. Je ne donnerai évidemment pas de consignes de vote, mais à cette occasion je veux rappeler l'importance de cette élection européenne du 9 juin. Je vous invite, donc, à vous rendre aux urnes citoyennes.

Et maintenant, je vous invite tout aussi fraternellement à prendre le verre de l'amitié juste à côté. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 20.

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Le secrétaire de séance